PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

INEPS
Institut National d'Expertise en Prévention et Sécurité

#FORMATION

Que dit la réglementation ?

La formation et l'information des salariés font partie des obligations de l'employeur en matière de prévention des risques chimiques (art. L. 4141-1, L. 4141-2 et R. 4141-1 du Code du travail). Elles donnent aux salariés une représentation des risques chimiques associés à leur poste de travail ainsi que les moyens de maîtriser leur environnement en les formant à la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle.

On retrouve les produits chimiques dans toutes les entreprises et tous les secteurs professionnels : colles, peintures, extincteurs, produits sanitaires, amiante, produits issus de procédés (gaz, vapeurs…). Parfois, ils passent inaperçus et bons nombres de salariés sous-estiment le potentiel de ces produits.

Outre leur toxicité intrinsèque, les produits chimiques peuvent représenter un danger pouvant entrainer des dommages humains et matériels conséquent en cas de négligence de la part du salarié ou de l'employeur. Maladies professionnelles, accidents du travail entrainant une incapacité permanente, incendies, explosions ; les conséquences ne sont pas à prendre à la légère.
Un salarié sur trois déclare avoir été exposé à au moins un produit chimique sur son lieu de travail. Les actions d'information et/ou de formation réduisent drastiquement la probabilité d'occurrence d'un accident grave.

OBJECTIFS :

- Reconnaitre les propriétés physico-chimiques et prévenir les risques liés à l'utilisation de matières dangereuses
- Appliquer les recommandations de sécurité lors de leur manipulation et leur stockage

EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Expert en prévention des risques professionnels et spécialiste du risque chimique

DURÉE :

- 1 jour (7 heures)

PRÉREQUIS :

- Aucun

PUBLIC VISE :

- En particulier, personnels impliqués dans la prévention du risque chimique ou appelés à manipuler des agents chimiques (animateur et responsable QHSE, opérateurs, encadrement…)

EN FIN DE FORMATION :

- Attestation de fin de formation.
- Sur demande, une clé USB contenant l'essentiel de la formation.

INEPS
Institut National d'Expertise en Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr

Habilité par l'INRS sous le n° 541/2011/SST-1/12 et le n° 2002/2012PRAPIBC-1/12 Organisme de formation agréé sous le n° 11 93 06836 93

DESCRIPTION

- Historique et contexte réglementaire
- Sensibilisation aux Risques chimiques, Expériences
- Classement – Identification - Emballage des substances et mélanges
- Sources d'information
- Mesure de prévention
- Accidents / incidents

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- QCM de fin de formation

POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

→ Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
→ Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
→ Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
→ Une expertise reconnue et récompensée
→ Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire

INEPS
Institut National d'Expertise en Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr

Habilité par l'INRS sous le n° 541/2011/SST-1/12 et le n° 2002/2012PRAPIBC-1/12 Organisme de formation agréé sous le n° 11 93 06836